



Rabat, le 14 Mai 2012

COMPTE RENDU DE LA VISITE D'ETUDES AU ROYAUME-UNI

Dans le cadre du programme de jumelage avec l'Union Européenne en particulier le résultat 5 relatif au renforcement des capacités des ressources humaines de l'Office des Changes, une troisième visite d'études a été organisée du 16 au 20 janvier 2012 auprès des institutions chargées de l'établissement des statistiques des échanges extérieurs au Royaume-Uni, en l'occurrence l'Administration des Douanes (Her Majesty Revenue & Customs), l'Office National des Statistiques (ONS) et la Banque Centrale (BoE). La liste des participants est jointe en annexe.

Les statistiques du commerce extérieur sont produites et diffusées par l'administration des Douanes tandis que la balance des paiements et la position extérieure globale sont établies par l'ONS. Quant à la Banque Centrale, elle établit et transmet à l'ONS les données sur le secteur financier pour les besoins de la compilation de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

I- COMPILATION DES STATISTIQUES DU COMMERCE EXTERIEUR PAR L'ADMINISTRATION DES DOUANES

L'Administration des Douanes établit à la fois les statistiques des échanges commerciaux avec les pays hors Union Européenne dites Extrastat, et les statistiques des échanges avec les autres pays de l'Union Européenne dites Intrastat. Les statistiques du commerce extérieur sont confectionnées selon la législation européenne en la matière et les recommandations du Manuel des statistiques du commerce de marchandises des Nations Unies.

1°- Commerce extérieur Extrastat

L'élaboration des statistiques du commerce extérieur Extrastat s'effectue à partir des déclarations douanières complétées par d'autres données collectées directement auprès de certains opérateurs pour les produits spécifiques comme le gaz et l'électricité. L'exploitation de ces données permet d'établir les statistiques du commerce extérieur selon les deux systèmes du commerce : général et spécial. Le système du commerce général inclut, les importations et exportations de droit commun, les importations et les exportations vers ou à partir des entrepôts en douane et les zones franches ainsi que les marchandises importées et réexportées après transformation.

Quant au système du commerce spécial, il n'intègre pas les transactions vers ou à partir des entrepôts en douane et les zones franches. A signaler à cet égard, que les zones franches seront supprimées au Royaume-Uni à partir de juillet 2012.

Conformément à la méthodologie internationale, sont exclus des statistiques du commerce extérieur l'Or monétaire, les billets de banque, les transactions temporaires, les échantillons et produits publicitaires et les réparations. Dans la majorité des cas, ces produits sont identifiés à partir de la classification centrale des produits.

Classification des marchandises

L'Administration des Douanes applique le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH), la nomenclature combinée (NC) et accessoirement la classification type pour le commerce international (CTCI).

Concernant le système harmonisé, l'Administration des Douanes procède à la révision de la nomenclature sur une base quinquennale pour tenir compte de l'évolution de la structure des échanges de biens (2007-2012-2017).

Quant à la nomenclature combinée, elle est basée, à l'instar des autres pays de l'Union Européenne, sur le système harmonisé à six chiffres complété par deux positions pour répondre aux exigences spécifiques d'Eurostat.

Pour ses publications statistiques, l'Administration des Douanes utilisait historiquement la CTCI dans l'échange des données commerciales, mais avec l'adoption de la classification SH, l'usage de la CTCI a été restreint aux besoins d'analyse statistique.

Traitement et contrôle de la qualité des données

Les travaux effectués à ce titre portent essentiellement sur la collecte, la crédibilité et la validité des données.

La collecte des données se fait essentiellement sur support électronique (90%) et sur support papier. La transmission électronique se fait à travers des fichiers textes (csv) ou des formulaires en ligne (télé-déclarations). Les données collectées sont complétées par des estimations des données manquantes. Les services de collecte veillent au respect par les déclarants des délais de transmission fixés conformément à la législation en vigueur.

Le contrôle de crédibilité vise à fiabiliser les données à travers notamment le rapprochement de la valeur avec le poids et la comparaison avec les données historiques.

Les travaux de validation portent sur la conformité des codes de produits, des codes pays et des valeurs importantes. Les données invalides sont corrigées avant leur traitement. A cet effet, plusieurs règles sont définies pour permettre la correction automatique des erreurs courantes.

2°- Commerce extérieur Intrastat

Concernant les données Intrastat, un dispositif d'enquêtes statistiques a été mis en place en l'absence des déclarations douanières après la création du marché unique en 1992. La base de sondage est établie à partir du fichier de la TVA, lequel sert à reconstituer le montant total des importations et exportations intracommunautaires.

Les seuils à partir desquels les entreprises sont tenues de soumettre les déclarations Intrastat sont annuellement révisés de façon à permettre la couverture de 95% de la valeur totale des importations et 97% des exportations, le reliquat (3% des exportations et 5% des importations) fait l'objet d'estimations statistiques. Les seuils déclaratifs, en termes de transactions annuelles, sont fixés actuellement à 600.000 £ pour les importations et 250.000 £ pour les exportations. Ainsi, 15% seulement des opérateurs sont tenus de répondre à l'enquête, en fournissant des informations détaillées sur les importations, les exportations, les produits, les pays, les incoterms, etc.

Le nombre total des réponses à l'enquête atteint environ 30.000 et sont transmis majoritairement par voie électronique. Les réponses sur support papier qui font l'objet de saisie varient entre 3000 et 4000. Toutefois, ce mode de transmission est appelé à disparaître à partir du mois d'avril 2012 conformément aux nouvelles dispositions réglementaires qui prévoient la généralisation de la télé-déclaration à toutes les entreprises.

Pour la compilation des statistiques du commerce intrastat, les résultats de l'enquête sont complétés par un nombre réduit de déclarations douanières concernant les flux de marchandises entre un entrepôt douanier du Royaume-Uni et celui d'un autre état membre, et certaines opérations spécifiques comme le gaz et l'électricité.

L'édition 2010 du manuel des Nations-Unies (IMTS) n'est pas encore appliquée et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ne s'est pas encore prononcée sur la date de sa mise en œuvre.

II-ETABLISSEMENT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE PAR L'OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES (ONS)

La balance des paiements et la position extérieure globale de l'Angleterre sont établies par l'ONS qui élabore également l'ensemble des comptes nationaux. Cet organisme bénéficie d'une autonomie vis-à-vis du pouvoir exécutif, autonomie assurée par l'Autorité Statistique du Royaume Uni, laquelle relève directement du Parlement. Il dispose d'une base juridique pour la collecte d'informations nécessaires à l'élaboration des comptes dont il a la charge.

La balance des paiements et la position extérieure globale sont établies selon la méthodologie préconisée par le FMI dans le cadre de la cinquième édition du Manuel d'une part, et les recommandations d'Eurostat et de l'OCDE d'autre part.

Les informations nécessaires à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont collectées à travers tant des enquêtes statistiques que des sources administratives. Celles-ci sont essentiellement le Trésor, le Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires Etrangères et les Autorités des Ports. Les informations collectées concernant surtout les services gouvernementaux.

Concernant les enquêtes statistiques menées par l'ONS, il s'agit en particulier de :

- l'enquête sur les services pour la collecte de données sur la nature des services échangés, le montant des transactions, la répartition géographique ...etc. Cette enquête n'inclut pas les services de transport, les voyages et les services gouvernementaux qui font l'objet d'enquêtes spécifiques. L'enquête sur les services porte sur une périodicité trimestrielle et annuelle.

L'enquête trimestrielle s'adresse aux entreprises déjà connues qui fournissent l'essentiel des données et à celles soupçonnées comme opérant dans le domaine des services, dont la liste est établie à partir d'un registre interdépartemental.

Quant à l'enquête annuelle, elle s'adresse aux entreprises dont la liste est arrêtée sur la base de leur chiffre d'affaires global ;

-l'enquête coordonnée sur l'investissement direct pour établir les avoirs et engagements du Royaume Uni, enquête menée selon les recommandations du FMI en la matière ;

-l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille, les engagements à ce titre sont déterminés à hauteur de 95% par les données du FMI ainsi que la ventilation géographique ;

-l'enquête sur les investissements directs étrangers : cette enquête vise à collecter les informations financières entre les entreprises britanniques avec les sociétés mères et apparentées aussi bien pour les flux entrants que pour les flux sortants. Il s'agit d'une enquête annuelle et trimestrielle. L'enquête trimestrielle s'adresse aux plus grandes entreprises.

D'autres enquêtes sont effectuées pour la collecte des informations sur les revenus, les revenus des investissements (directs, de portefeuille et autres investissements).

III –COMPILATION DES STATISTIQUES FINANCIERES ET MONETAIRES PAR LA BANQUE CENTRALE D'ANGLETERRE

La Banque Centrale d'Angleterre est chargée de la compilation des statistiques des institutions monétaires et financières à enregistrer dans la balance des paiements. A ce titre, les données collectées à travers les enquêtes portent particulièrement sur les transactions courantes des institutions financières, les investissements directs et de portefeuille et les avoirs de réserve.

S'agissant des investissements directs, la Banque Centrale effectue trois types d'enquêtes :

- deux enquêtes annuelles sur les stocks des investissements entrants et sortants pour les entreprises ayant un encours d'investissements supérieur à 20 millions de livres sterling, dont le délai ne doit pas dépasser 16 semaines après la fin de l'année considérée pour la collecte et 22 semaines pour la publication des résultats ;

- une enquête trimestrielle sur les transactions au titre des investissements directs pour les entreprises ayant un encours supérieur à 100 millions de livres sterling, dont le délai ne doit pas dépasser 4 semaines après la fin du trimestre considéré pour la collecte et 8 semaines pour la publication des résultats.

La Banque Centrale procède d'une part, aux recoupements des variations des positions d'investissements déclarées dans le cadre des deux premières enquêtes avec les résultats de l'enquête sur les transactions et d'autre part, des variations des positions avec les déclarations des bilans des différentes institutions financières.

Les questionnaires administrés par la Banque d'Angleterre font l'objet de révision chaque cinq ans. La révision prévue au titre de l'année 2012 des questionnaires susvisés permettra d'intégrer les nouvelles recommandations de la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la quatrième édition de la définition de référence de l'OCDE.

La Banque d'Angleterre prévoit également de mettre en place incessamment un système de télé-déclaration desdits questionnaires.

*

*

*

La visite d'études a permis par ailleurs, de s'enquérir des systèmes d'information des institutions britanniques en particulier un système rénovateur récemment déployé à l'Office National des Statistiques baptisé 'CORD' et vers lequel les processus de compilation de la balance des paiements sont en cours de migration.

En effet, le système d'information de l'ONS a connu une évolution en trois étapes. le premier système a été mis en place au milieu des années 1980 (CSDB : Common Software Database), il était utilisé comme moyen de stockage des données aux fins des publications, en cohabitation avec des systèmes variés de compilation des données.

Dans une deuxième étape (au milieu des années 1990), le système a connu des extensions importantes par l'introduction de modules de compilation de données et une nouvelle interface Windows (WinCSDB). Toutefois, la multitude des sources de données et des processus de traitement et de compilation des agrégats de la balance des paiements et des comptes nationaux ont accéléré l'obsolescence du système, en raison de l'insuffisance d'intégration des différents modules et de son incapacité à supporter les bases de données matricielles traitées dans d'autres environnement (SAS).

Dans la troisième étape initiée à partir de 2006, l'ONS a développé le nouveau système intégré CORD (Central ONS Repository for Data) basé sur les éléments suivants : système Oracle pour la gestion des bases de données, Internet Explorer comme interface utilisateur, couche java pour la coordination des échanges de données, services java et PL/SQL pour le traitement des bases de données, solution SAS pour le calcul des fonctions statistiques et modèle X12-Arima pour le traitement des variations saisonnières. Le déploiement de cette nouvelle plateforme a commencé en 2008 et a été utilisé pour la production de la majorité des données de l'année 2011.

Les concepts clés de ce nouveau système non totalement achevé se résument principalement comme suit :

- ✓ prise en charge des séries chronologiques des données ;
- ✓ traitement des cubes de données multidimensionnelles ;
- ✓ intégration des métadonnées ;
- ✓ un système articulé autour des activités statistiques ;
- ✓ automatisation des contrôles de cohérence des données ;
- ✓ gestion des historiques des systèmes de traitement et ceux du statut des données aux fins de contrôle ;
- ✓ stratégie de diffusion « Pull » où le client « tire » les données vers lui au lieu de la mise à disposition des données aux utilisateurs « Push » ;
- ✓ fonctionnalité des analyses graphiques des séries de données.

En définitive, le nouveau système intégré de l'ONS permet le traitement et le stockage des données de la balance des paiements et de la position extérieure comme partie des comptes nationaux, selon des processus métiers adaptés aux différentes activités statistiques (enquêtes statistiques, dessaisonnalisation, estimations, déflation, indexation, etc) et permettant de réaliser des études et analyses sectorielles détaillées. La diffusion des données continue toutefois à être assurée par l'ancienne plateforme 'WinCSDB'.

CONCLUSION :

La visite d'études effectuée auprès des institutions du Royaume Uni en charge de l'établissement des statistiques des échanges extérieurs a permis de s'enquérir de l'expérience de ce pays qui présente les caractéristiques suivantes :

- établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale par l'Office National des Statistiques et non pas par la Banque Centrale, celle-ci établit néanmoins, toute les données relatives au secteur financier dont l'ONS a besoin pour élaborer aussi bien les comptes extérieurs que les comptes nationaux ;
- généralisation des enquêtes statistiques pour la collecte des données nécessaires à l'établissement des comptes extérieurs ;
- utilisation des sources administratives pour effectuer des enquêtes ou pour collecter certaines données complémentaires ;
- généralisation des télédéclarations et suppression du support papier à partir de l'année en cours (2012) ;
- grande vigueur des politiques de diffusion des données produites, diffusion assurée parallèlement aux autorités et au public ;
- coopération très poussée entre les différentes institutions statistiques sous l'égide de l'Autorité Statistique.

La liste des participants à la visite d'études
au Royaume Uni du 16 au 20 janvier 2012

NOM	FONCTION
Driss EL MOUSTAOU	Chef du Département des Statistiques des Echanges Extérieurs
Ahmed MOUMRY	Chef de la Division des Echanges Extérieurs
Abdelkader BELAFKIH	Chef de la Divion du Système d'Information
Mounir RHANDI	Chef de Service de la Balance des Paiements
Smail OUBELAID	Chef de Service de la Position Extérieure Globale